



Conditions générales de vente Séjours de vacances des Écologistes de l'Euzière 2026

L'inscription à l'un de nos séjours implique d'accepter les conditions générales de vente ci-après.

Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription est à adresser directement via le formulaire en ligne sur www.helloasso.com. Seuls les dossiers complets, avec l'ensemble des documents demandés, complétés, ouvriront le droit à une place sur un séjour, dans la limite du nombre des places disponibles. Il est impératif de remplir le formulaire, pour chaque enfant et pour chaque séjour.

La date limite de réception d'un dossier d'inscription est de 30 jours avant la date de début du séjour choisi, sous réserve des places encore disponibles.

Conformément aux exceptions prévues à l'article L221-28 du code de la consommation, nos prestations de loisirs, hébergement, restauration devant être fournies à une date déterminée, nos séjours ne donnent pas droit au délai de rétractation.

Une liste d'attente est constituée lorsque toutes les places pour les séjours ont été pourvues. Si le séjour est complet contactez-nous par email (camps@euziere.org) pour inscrire votre enfant sur la liste d'attente.

Adhésion et tarif

L'adhésion à l'association est obligatoire pour toute participation à un séjour. Elle est valable un an. En cas d'annulation du séjour de votre fait, le montant de l'adhésion reste définitivement acquis à l'association.

Le tarif d'un séjour comprend : les frais de traitement du dossier, la pension complète, l'encadrement, les activités et les éventuels transports durant le séjour. Ce tarif peut-être revu chaque année. Il ne comprend pas : l'adhésion, l'assurance-annulation, ni le transport jusqu'au lieu du séjour.

Validation de l'inscription et modalités de paiement

Après dépôt en ligne, les pièces du dossier d'inscription sont vérifiées puis validées. L'inscription est considérée comme valide et définitive à réception de notre confirmation écrite par mail, et sous réserve de la réception des éléments suivants :

- le règlement du séjour dans son intégralité, ou à minima 33 % du montant total en cas de paiement échelonné en trois fois,
- le règlement de l'adhésion,
- le règlement de l'assurance annulation, en cas de souscription.

En cas d'annulation de votre part, non justifiée et hors délai (cf. [Conditions de remboursement](#)), 30 % du montant du séjour resteront acquis à l'association.

Si l'inscription intervient dans un délai de moins de 30 jours avant la date de départ, le règlement total du séjour sera exigé lors de l'inscription.

Le règlement peut s'effectuer par prélèvement bancaire, par Chèques Vacances, et/ou par des « aides aux vacances ».

Par prélèvement bancaire : le paiement doit être effectué dès la validation du formulaire d'inscription. Il est possible d'étaler le règlement en trois échéances sans frais, à condition de préciser lors de l'inscription l'échéancier souhaité pour les prélèvements automatiques.

Par Chèques Vacances : lors de l'inscription, merci d'indiquer que vous souhaitez régler tout ou partie du séjour par Chèques Vacances en précisant dans le formulaire, le montant concerné. Veuillez sélectionner le mode de paiement en plusieurs fois afin que nous puissions réajuster les échéances de paiement ou procéder à un remboursement du trop perçu, après réception des Chèques Vacances.

Seuls les Chèques Vacances en cours de validité à la date du séjour seront acceptés.

Par des Aides aux vacances : cf, [Aides aux vacances](#), ci après (dispositif AVE-VACAF, Comités d'entreprises, FNAS, MSA...).

Aides aux vacances

Dispositif AVE-VACAF (Aide aux Vacances Enfants : colonies, camps)

Notre association est agréée VACAF par de nombreuses Caisses d'Allocations Familiales (CAF). Afin de savoir si vous bénéficiez du dispositif AVE-VACAF (Aide aux Vacances Enfants : colonies, camps) ; merci de vous renseigner auprès de la CAF de votre département. En général, chaque famille est notifiée en début d'année de ses droits CAF .

Si vous disposez d'aides, merci de le préciser dans le formulaire d'inscription et de joindre le courrier de notification de ces droits (le n° dossier nous permet de faire la demande de prise en charge). Si vous ne l'avez pas au moment de l'inscription, merci de nous l'envoyer ultérieurement par mail à camps@euziere.org

Dispositif PassColo

Porté et géré par la CAF, la demande de cette aide est similaire à celui ci-dessus. Il concerne uniquement les enfants qui ont 11 ans dans l'année en cours. L'aide est calculée en fonction des ressources des familles. Cette aide est cumulable avec d'autres dispositifs (VACAF, CSE, etc.).

La demande est également faite par l'organisateur du séjour à partir de votre n° dossier d'allocataire.

Aide de votre Comité d'Entreprise (CE), de la MSA, FNAS (ou tout autre organisme professionnel)

Si vous disposez d'une de ces aides, merci de le préciser dans le formulaire d'inscription et d'écrire à camps@euziere.org pour donner les coordonnées auxquelles établir le devis pour l'accord de prise en charge.

Si vous disposez d'aides aux vacances, merci de sélectionner le mode de paiement en plusieurs fois. Les aides accordées seront déduites du prix total du séjour. Après réception par l'association de l'attestation officielle de prise en charge délivrée par la CAF ou tout autre organisme habilité les échéances de paiement seront réajustées ou nous procéderons à un remboursement du trop perçus.

Le représentant légal est redevable du paiement de la part du séjour non couverte par ces aides, conformément aux modalités de paiement (cf, [Validation de l'inscription et Modalités de paiement](#)).

Assurance annulation

Vous pouvez vous rapprocher de votre assureur afin de savoir s'il existe dans vos garanties, une clause inhérente aux séjours de vacances pour toute annulation de votre fait.

Pour les familles ne disposant pas d'assurance spécifique, l'association les Écologistes de l'Euzière a négocié une Assurance Annulation de Séjour auprès de la MAIF.

Cette assurance annulation est calculée chaque année par la MAIF sous la forme d'un pourcentage du coût du séjour.

Pour 2026, son montant s'élève à 5% du prix du séjour, soit :

+ 35,02 € pour les séjours « Nature et Bidouilles »

+ 36,53 € pour le séjour « Grandir dans la nature »

En la souscrivant, vous vous assurez, en cas d'annulation de votre part, un remboursement à 100 % de votre séjour par la MAIF , à conditions d'un motif justifié et de justificatifs envoyés (en cas de décès, maladie médicalement constatée, accident corporel subi) et du règlement complet du séjour.

En ne la souscrivant pas et en cas d'annulation de votre part, des frais s'appliquent selon les conditions suivantes (cf, Conditions de remboursement)

Dans les 2 cas, le montant de l'assurance et de l'adhésion restent acquises à l'association et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement (coût de traitement des dossiers).

Cas pratique

J'annule le séjour de mon enfant 15 jours avant la date de début car il s'est cassé le poignet en tombant à vélo ET j'ai souscrit l'assurance-annulation de la MAIF.

1) J'informe par écrit (mail à camps@euziere.org / courrier postal) l'association de mon annulation, en précisant le motif d'annulation (accident corporel) et en envoyant le justificatif correspondant (certificat médical)

2) L'association vérifie que vous ayez bien souscrit l'assurance-annulation et se charge de transmettre à la MAIF votre courrier d'annulation ainsi que le justificatif correspondant.

3) Le remboursement par la MAIF intervient dans un délai de 5 jours ouvrés.

Conditions de remboursement

Annulation du fait de l'organisateur

Dans le cas où un séjour serait annulé de notre fait, notamment s'il ne réunit pas un nombre suffisant de participants, si les conditions de sécurité ou sanitaires l'exigent, en cas de force majeure ou si un événement imprévisible advenait, vous en serez informé le plus rapidement possible par mail. Les sommes versées (adhésion + coût du séjour + assurance) seront remboursées dans leur totalité sans pouvoir prétendre à un quelconque dédommagement supplémentaire.

Annulation de votre fait / sans souscription de l'assurance-annulation MAIF

Toute annulation doit être adressée dès que possible par écrit (mail ou courrier postal) à l'association des Écologistes de l'Euzière, qui en accusera réception : date de réception du mail ou du cachet de la poste faisant foi.

En cas d'annulation du séjour du fait du participant, l'association considérera acquis l'adhésion ainsi que tout ou une partie du montant du séjour selon les conditions suivantes :

- Plus de 60 jours avant le début du séjour :
 30 % du coût total du séjour
- Plus de 30 jours avant le début du séjour :
 40 % du coût total du séjour
- Entre 30 jours et 15j avant le début du séjour :
 50 % du coût total du séjour
- Moins de 14 jours avant le début du séjour :
 100 % du coût total du séjour

Un départ de l'enfant au cours de séjour ne donne lieu à aucun remboursement, quel qu'en soit le motif.

Cas pratique 1

J'annule le séjour de mon enfant plus de 60 jours avant le début du séjour, pour raisons familiales, ET je n'ai pas souscrit l'assurance-annulation de la MAIF.

- 1) J'informe par écrit (mail à camps@euziere.org / courrier postal) l'association de mon annulation, en précisant le motif d'annulation.
- 2) L'association applique les tarifs d'annulation en calculant à partir de la date de déclaration d'annulation.
- 3) L'association vous envoie la facture correspondante, soit dans ce cas précis, un montant correspondant à l'adhésion ; 10€, et 30 % du séjour choisi.
- 4) Vous avez 30 jours pour régler la facture.

Transport

L'acheminement des enfants sur les lieux des séjours est à la charge des parents / responsables légaux. Nous vous ferons passer le lien vers le tableau de covoiturage. Vous pouvez nous aider en amenant et/ou en ramenant des enfants dont les familles ne sont pas véhiculées. Pour cela, vous pouvez indiquer lors de l'inscription votre volonté d'y contribuer.

Trousseau

En cas d'oubli d'affaires personnelles, celles-ci seront rapportées au siège de l'association où vous êtes invités à les récupérer. Seules les affaires marquées pourront être renvoyées à la demande des parents sous réserve de remboursement des frais d'envoi. Délai : si vous ne vous manifestez pas, les objets oubliés seront redistribués à une association le 1^{er} octobre de l'année en cours.

Soins médicaux / Santé

L'inscrivant s'engage à remplir au moment de l'inscription en ligne, la fiche sanitaire de liaison, ainsi qu'à communiquer tout changement potentiel avant le début du séjour. En cas de traitement ponctuel ou régulier pour le participant au séjour, une ordonnance est obligatoire. Elle devra être fournie à l'équipe lors de l'accueil du séjour.

Les frais occasionnés pour des soins médicaux (médecins, pharmacie, etc.) durant le séjour seront facturés aux familles. Le remboursement devra être fait au plus tard à la fin du séjour. Suite à cela, nous remettrons aux familles les feuilles de soins qui leur permettront de percevoir le remboursement de leur caisse locale de sécurité sociale et de leur mutuelle.

Perte et vol

Il n'est pas rare qu'en collectivité, un enfant égare un vêtement, un objet personnel et ce malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. L'association ne peut être tenue pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, lunettes, portable...).

Règles de vie collective

Les participants s'engagent à respecter les règles de vie définies par la directrice ou le directeur du séjour. En cas de manquement grave aux règles établies durant le séjour, ou si l'équipe d'encadrement constate que le comportement d'un participant a des conséquences sur le bon déroulement du séjour ou est susceptible de compromettre le bien-être ou la sécurité physique et/ou morale du et/ou des participants, un retour anticipé peut être prononcé. Dans ce cas, l'inscrivant s'engage à prendre toutes les dispositions pour assurer à ses frais le retour du participant. Si l'organisateur engage des frais, ils seront facturés à l'inscrivant.

Politique de protection des données personnelles

Par «données personnelles», nous entendons les données qui vous identifient directement ainsi que les documents que vous nous transmettez. Nous collectons et traitons vos données personnelles à la seule fin d'inscrire votre enfant au camp. Ces données ne seront pas réutilisées ultérieurement, hormis votre adresse email pour vous adresser les informations liées à votre adhésion à l'association.

Seules les personnes en charge des inscriptions, les directrices du camp et de l'association ont accès à ces informations. Vos données personnelles sont strictement confidentielles et sont conservées pendant le temps nécessaire à la réalisation des inscriptions et 1 an après.

Vous pouvez à tout moment accéder à vos données personnelles et en demander une copie, les rectifier, demander leur suppression pour des motifs spécifiques ou encore exercer votre droit à la limitation des traitements.

Renseignements :

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter l'association par mail : camps@euziere.org.
Écologistes de l'Euzière, domaine de Restinclières, 34730 Prades Le Lez